

UN NOUVEAU MINISTRE POUR UNE MÊME POLITIQUE DE SANTE ?

MBraun, médecin urgentiste au CHR de Metz-Thionville, président du Syndicat Samu-Urgences de France, est le nouveau ministre de la santé. Auteur du rapport « flash » commandé par M Macron, ses propositions ont suscité la colère de nombreux médecins.

Ainsi, le docteur Christophe Prudhomme, urgentiste au Samu 93, porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France (Amuf) et délégué national CGT Santé a affirmé jeudi 30 juin sur France-Info que « Ces recommandations sont affligeantes et mettent la population en danger ». Le Dr Patrick Pelloux (Amuf) déclare pour sa part qu'en voulant réguler l'accès aux urgences, « on est en train de détruire le service public ».

L'hôpital public dont la place essentielle dans notre système de soins doit être confortée, traverse une très grave crise qui appelle, en urgence, des réformes profondes et de considérables moyens financiers supplémentaires.

Sera-t-il le ministre de la rupture nécessaire avec les choix du précédent quinquennat ? Nous en doutons fortement. La mobilisation des soignants, des patients, des élus locaux restera déterminante !



DAVANTAGE DE SERVICES DE SOINS PALLIATIFS !

Que pensent faire nos gouvernants concernant la création impérative de services de soins palliatifs ? Sans ceux-ci, même l'imparfaite loi Leonetti ne peut être appliquée correctement.

Pour rappel, à la demande du patient, pour éviter la souffrance et une prolongation inutile de sa vie, une sédation profonde associée à une analgésie et à l'arrêt des traitements jusqu'au décès peut être mise en place. Cela éviterait tant de souffrances physiques et morales au patient en fin de vie et à ses proches.

C'est un droit prévu par la loi qui, trop souvent, ne peut s'exercer faute de places disponibles, faute de services en nombre suffisant.

LES MAIRES ALERTENT SUR L'URGENCE D'AGIR FACE AUX FERMETURES DE SERVICES HOSPITALIERS

L'association des Maires de France (AMF) s'inquiète des difficultés d'accès aux soins pour la population et demandent la mise en œuvre à la fois de solutions immédiates face aux risques de rupture pendant la période de l'été mais aussi de solutions de long terme en repensant notre système de santé.

550 SIGNATURES

550 habitants représentant plus de mille personnes ont signé notre pétition pour un centre de santé sur notre territoire !

Parmi ceux-ci, 42 % craignent de ne plus avoir de médecin, 7,2 % n'ont plus de médecin, 54 % ont eu des difficultés pour l'accès aux soins et 100 % soutiennent notre projet le mieux à même de faire venir des médecins.

Continuons à signer et à faire signer !

PLUS UN HÔPITAL FAIT APPEL A DES CONSULTANTS, PLUS SON EFFICIENCE DIMINUE !

Selon une étude portant sur les hôpitaux anglais, l'impact des consultants provoque des effets négatifs sur le secteur public, révèle dans une tribune au « Monde », publiée le 26/06/2022 le professeur à l'Essec Jérôme Barthélémy (professeur de stratégie et management, ESSEC).

L'étude montre qu'il existe une relation négative entre les dépenses de conseil et l'efficacité des hôpitaux. Plus un hôpital fait appel à des consultants, plus son efficacité diminue. Gageons que les conclusions sont les mêmes pour les hôpitaux français (dont celui de Rambouillet) qui ont eu massivement recours à ces cabinets !

LES USAGERS SE MOBILISENT

Dans une lettre ouverte au Président de la République, les associations de patients réunies dans France Assos Santé se disent « plongées dans l'angoisse » devant l'évolution de plus en plus préoccupante de l'hôpital public et de la médecine de ville (S. Bonin, Egora, 08/06/2022).

Ils dénoncent la difficulté croissante de l'accès aux soins, le risque de priorisation des malades et d'abandon des plus vulnérables, la multiplication des déprogrammations.

Ils réclament un observatoire du système de santé, pour une évaluation précise qui ne se mesure pas seulement en nombre de lits fermés et de personnel manquant, mais aussi en pertes de chance, voire de décès des patients.

POUR UN CENTRE DE SANTE SUR NOTRE TERRITOIRE !

Répondez à notre questionnaire (cf page 2)

Nous vous le remettons de la main à la main sur le marché ou ailleurs dès que possible ! Il est disponible sur notre site : l'adresse est en bas de page ou **scannez le flash code en haut à droite avec votre téléphone portable !**

Envoyez-le nous par la poste : l'adresse est ci-dessous ! Aidez-nous à le faire remplir !



ADHÉREZ AU COLLECTIF... En ligne en vous connectant à notre site (lien ci-dessous) puis en cliquant sur l'onglet Adhésion. En nous adressant un courrier avec vos coordonnées postales, mail, téléphone et un chèque de 10 € à l'adresse ci-dessous.

Utilisez le Flash Code ci-joint pour remplir facilement notre questionnaire avec votre téléphone portable.

(Au préalable, il faut télécharger sur celui une application qui sait lire les flash code, lancer cette dernière et ensuite diriger l'appareil photo vers le Flash



Pour un centre de santé sur Rambouillet Territoire



Ass. Loi 1901, N°RNA : W782009680

Afin de mieux défendre vos besoins et attentes, nous vous invitons à compléter ce questionnaire. Les résultats seront portés à la connaissance de tous : usagers, acteurs de la santé et décideurs institutionnels et politiques.

(Cochez la case correspondante pour dire OUI)

- J'ai un médecin traitant actuellement
- Je crains de ne plus avoir de médecin traitant
- Je n'ai plus de médecin traitant Nombre de personnes concernées dans votre foyer
- Avez-vous rencontré des difficultés pour accéder à un professionnel de santé (médecin ?, infirmier ?, kiné ?, autre ?) ou à une structure de santé ?
- Avez-vous besoin de consultations à domicile ?

L'intérêt d'un centre de santé publique

Un centre de santé rassemble des professionnels de santé qui garantissent que :

- la permanence des soins sera assurée du lundi au samedi midi aux horaires d'ouverture avec des créneaux réservés aux consultations en urgence
- des consultations seront organisées dans le Sud-Yvelines selon les besoins
- le patient n'aura pas à payer le coût de la consultation remboursable par la Sécurité sociale et la mutuelle
- il n'y aura pas de dépassement d'honoraire
- les professionnels de santé et administratifs seront salariés et travailleront en équipe avec le dossier médical partagé
- des actions de prévention de santé seront conduites

Etes-vous favorable à la création d'un centre de santé ? **Oui** **Non**

Nom, Prénom : Commune :

Adresse mail :

Signature :

Document à compléter, à signer et à envoyer à : Collectif de défense et de développement de l'hôpital de Rambouillet au 15, rue de l'Etang 78610 Le Perray en Yvelines

Vous pouvez aussi scanner le questionnaire et l'adresser à : collectif-hspsy@laposte.net